

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Madame la Conseillère fédérale
Evelyne Widmer-Schlumpf
Cheffe du Département fédéral des finances
Palais fédéral
3003 Berne

Réf. : PM/15014971

Lausanne, le 3 décembre 2013

Modification de la loi sur l'imposition du tabac

Madame la Conseillère fédérale,

En réponse à votre consultation du 21 août 2013 et en remerciant vos services pour en avoir prolongé le délai de réponse, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud a l'avantage de vous faire part ci-dessous de sa position de principe, complétée dans le détail au moyen du formulaire ci-annexé.

Le Conseil d'Etat juge pertinentes les modifications proposées à l'occasion de cette révision, estimant qu'il s'agit d'adaptations nécessaires, en cohérence avec la politique actuelle d'une prévention du tabagisme efficace. La consommation de tabac constitue actuellement le risque individuel le plus important pour la santé et la cause première de mortalité précoce dans les pays industriels comme la Suisse. Des mesures efficaces s'imposent donc pour abaisser durablement la prévalence et apporter ainsi une contribution précieuse à la santé publique en Suisse. Le Conseil d'Etat est convaincu que les hausses de l'impôt sur le tabac représentent un moyen efficace de la prévention du tabagisme et que le Conseil fédéral doit pouvoir y recourir.

Le Conseil d'Etat soutient également la pratique poursuivie par le Conseil fédéral en tant qu'elle reste celle d'une politique mesurée des petits pas, qui soutienne les objectifs de santé publique et fiscaux, tout en tenant compte des risques de conséquences collatérales non désirées, en particulier sur les plans économiques et de l'emploi. Une attention particulière est nécessaire quant aux effets induits dans l'industrie et pour la production indigènes du tabac, secteurs qui constituent dans le Canton de Vaud des éléments du tissu socio-économique et de l'agriculture qui sont loin d'être négligeables.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, l'expression de notre très haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Annexe

- Formulaire de réponse

Copies

- Direction générale des douanes (par courrier électronique à tabak@ezv.admin.ch)
- Office des affaires extérieures (DFIRE)
- Députation vaudoise aux Chambres fédérales
- Service de l'agriculture